



FORUM PARLEMENTAIRE SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE

La déclaration de politique sur la jeunesse, la paix et la sécurité

Le conseil du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, réuni le 7 avril 2017

Aujourd'hui, le monde compte la plus grande génération de jeunes qu'il n'ait jamais connue. Une forte concentration de jeunes se retrouve dans les pays en développement¹ et dans de nombreuses régions touchées par les conflits armés et la violence, la majorité de la population sont des jeunes de 18 à 29 ans.² Le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre identifie la nécessité pour les jeunes et les parlementaires d'unir leurs efforts afin de prévenir et de réduire la violence armée. L'intérêt pour le rôle des jeunes et la facilitation de l'échange avec les jeunes a été exprimé à plusieurs reprises par les membres du Forum parlementaire.

Les armes légères et de petit calibre (ALPC) continuent d'être l'arme de choix dans la violence criminelle et de conflit. En violation de droit internationale et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), les ALPC ont un fort impact négatif sur la sécurité, les droits et le bien-être physique et mental des jeunes dans le monde. Les jeunes sont particulièrement affectés par la présence de SALW, dans des situations de conflit et d'après-conflit, ainsi que dans les environnements non militaires et sans conflits.

Les pays du monde se sont engagés ensemble à réaliser le développement durable grâce à la mise en œuvre du Programme 2030, où l'objectif 16 sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives est la fil conducteur pour aborder les problèmes liés à la violence armée et aux conflits.

Bien que cette tâche exige la participation de divers acteurs, la participation active des jeunes est cruciale pour une mise en œuvre réussie du Programme 2030 et des efforts pour réduire et prévenir la violence et les conflits. La société civile dans son ensemble a joué un rôle important dans la définition des objectifs du programme, mais des études montrent³ que les organisations de jeunesse n'ont pas eu

¹ Envoyé du Secrétaire général sur la jeunesse '10 things you didn't know about the world's population' (2017)
<http://www.un.org/youthenvoy/2015/04/10-things-didnt-know-worlds-population/>

² La résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2250 sur la jeunesse, la paix et la sécurité (2015)
<http://unoy.org/wp-content/uploads/SCR-2250.pdf>

³ Conseil national des organisations de jeunesse suédoises, LSU 'Ungas engagemang för en hållbar värld' (2016)
http://lsu.se/wp-content/uploads/2016/11/ungas_engagemang_for_en_hallbar_varld-agenda2030-rapport_webb.pdf

l'espace suffisant pour influencer le programme. Les conditions d'une participation continue sont limitées plutôt que soutenues, ce qui est remarquable, étant donné qu'il s'agit de leur avenir. Cela signifie que les droits des jeunes sont négligés tandis que le monde manque de contributions inestimables pour atteindre les objectifs.

Dans ce contexte, le Forum parlementaire salue la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité (CSNU 2250),⁴ qui fournit des orientations essentielles pour résoudre ce problème, dans le domaine de la violence armée et de la prévention. La résolution, adoptée en 2015, identifie cinq piliers clés pour l'action: la participation, la protection, la prévention, les partenariats, le désengagement, et la réintégration. La résolution est le premier du genre à reconnaître formellement le rôle positif et les droits des jeunes à la création d'une paix durable et ouvre la voie à la façon dont les gouvernements et autres acteurs peuvent soutenir les jeunes dans ce rôle.

Traditionnellement, les jeunes ont été considérés comme des victimes ou des auteurs de violences. Il y a une tendance à considérer la 'explosion démographique de jeunes' comme une menace pour la sécurité et la stabilité. Surtout les jeunes hommes sont considérés comme un problème, potentiellement dangereux et les principaux auteurs de violences criminelles et politiques, y compris la radicalisation de la violence et l'extrémisme violent. Le chômage et le manque d'opportunités sont d'importants facteurs contribuant à la violence qui doivent continuer à être abordés dans les politiques et les programmes à travers le monde. Les armes légères et de petit calibre ne sont pas la source de violence ou de conflit armé mais sont des multiplicateurs de violence et de conflit. Comme l'indique dans le dernier rapport du Secrétaire général des Nations Unies au Conseil de sécurité sur la question, « la disponibilité généralisée des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions est un facteur de conflit déterminant ».⁵

Cependant, les jeunes qui participent activement à la violence sont une minorité. Bien qu'ils vivent dans les contextes difficiles, la majorité des jeunes ne participent pas à la violence. Les deux groupes constituent plutôt des ressources précieuses pour prévenir et réduire la violence armée. De plus, plusieurs pays ayant une forte population de jeunes sont relativement stables.⁶ Soutenue par des recherches importantes,⁷ la Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies représente donc une étape importante en ce qu'elle offre une troisième approche dans lequel les jeunes sont considérés comme des constructeurs de la paix dont les efforts doivent être reconnus et soutenus.⁸

⁴ Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité (2015)

[http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/Res/2250\(2015\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/Res/2250(2015))

⁵ Le rapport du Secrétaire général en 2015 au Conseil de sécurité,

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2015/289&referer=/english/&Lang=F

⁶ Réseau interorganisations sur le développement des jeunes Groupe de travail sur la jeunesse et la consolidation de la paix avec soutien de PeaceNexus Foundation 'Young People's Participation in Peacebuilding: A Practice Note'

<http://www.un.org/en/peacebuilding/pbso/pdf/Practice%20Note%20Youth%20&%20Peacebuilding%20-%20January%202016.pdf>

⁷ Ibid

⁸ The United Network of Young Peacebuilders (UNOY Peacebuilders) UNOY Blog December 9th, 2015

<http://unoy.org/unsco-adopts-resolution-on-youth-peace-and-security/>

Aussi, il est essentiel d'appliquer en permanence une approche sexospécifique et inclure les expériences des hommes et des femmes, des garçons et des filles dans toutes les discussions relatives à la paix et à la sécurité. La violence est souvent liée aux normes de masculinité. Les garçons et les hommes sont ceux qui commettent des actes de violence dans la plus grande mesure et aussi les principales victimes directes. Alors que les garçons et les hommes représentent la majorité des victimes de violence armée mortelle, 84%,⁹ il y a aussi des conséquences dévastatrices pour les femmes et les filles qui sont plus à risque de diverses formes de violence, y compris la violence sexiste qui n'est pas seulement un sous-produit du conflit; mais plutôt un outil stratégiquement utilisé dans la guerre qui a été officiellement reconnue dans la résolution 1820 du CSNU.¹⁰ La prolifération des ALPC aussi conduit à une violence accrue contre les femmes. Les études montrent¹¹ qu'il existe une corrélation directe entre les taux de féminicide et l'utilisation d'armes à feu, où globalement, les armes à feu ont été utilisées dans un tiers de tous les féminicides. La promotion du contrôle des armements est donc à promouvoir la sécurité des femmes. De plus, les jeunes femmes sont de plus en plus impliquées dans la violence et les groupes extrémistes.¹² La recherche montre que les femmes représentent 10-30% des forces et groupes armés¹³ et beaucoup se joignent afin d'obtenir plus de droits et d'égalité des genres. En tant que civils, les femmes contribuent à instaurer la violence en encourageant les hommes ou en transmettant la haine de l'ennemi aux enfants.¹⁴

Lier l'Agenda 2030 et la RCSNU 2250 afin de renforcer la jeunesse en tant que constructeurs actifs de la paix est donc une base importante pour prévenir et réduire la violence armée. Un environnement de violence armée ou de menaces de violence peut en soi constituer un obstacle aux possibilités des jeunes à la contribution active à la paix et à la sécurité. Les deux instruments offrent des opportunités uniques pour identifier les prochaines étapes afin de renforcer le rôle de la jeunesse en tant qu'acteurs de la paix.

Les droits et la participation des jeunes sont renforcés lorsqu'ils sont inclus dans les contextes où ils perçoivent qu'ils sont pris au sérieux et écoutés par les responsables au pouvoir, mais il y a une tendance à s'engager principalement auprès de jeunes bien établis et instruits. Les organisations de base actives dans le domaine de la jeunesse et de la violence témoignent qu'il y a un écart entre la société civile et les institutions publiques. Un manque de confiance envers les politiciens et les processus démocratiques parmi les jeunes peuvent conduire les individus à recourir à la violence et au

⁹ Small Arms Survey 'A Gendered Analysis of Violent Deaths' 2016

http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/H-Research_Notes/SAS-Research-Note-63.pdf

¹⁰ Le Conseil de sécurité des Nations Unies Résolution 1820 (2008)

[http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1820\(2008\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1820(2008))

¹¹ La Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL ou WILPF) "Women Weapons and War – A gendered critique of international instruments" (2015)

<http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Publications/women-weapons-war.pdf>

¹² Réseau interorganisations sur le développement des jeunes Groupe de travail sur la jeunesse et la consolidation de la paix avec soutien de PeaceNexus Foundation 'Young People's Participation in Peacebuilding: A Practice Note'

<http://www.un.org/en/peacebuilding/pbso/pdf/Practice%20Note%20Youth%20&%20Peacebuilding%20-%20January%202016.pdf>

¹³ Ibid

¹⁴ Banque mondiale 'Gender, Conflict and Development' (2005)

<http://siteresources.worldbank.org/INTCPR/Resources/30494GenderConflictandDevelopment.pdf>

comportement antidémocratique. Un défi majeur et la clé du succès est d'identifier de nouvelles manières novatrices d'inclure les groupes vulnérables et non organisés et les jeunes à risque dans les discussions afin de renforcer la confiance et d'assurer un dialogue mutuellement bénéfique. Les organisations de jeunesse et leurs membres jouent un rôle crucial dans ce travail et à conseiller sur des formats appropriés pour le dialogue qui reflète les besoins et les intérêts des jeunes.

Le dialogue doit avoir lieu avec une variété d'acteurs afin d'inclure les expériences et les connaissances des jeunes dans différents domaines. Les parlementaires sont particulièrement importants pour l'instauration d'une paix durable et fournissant une plate-forme pour différents intérêts à exprimer leurs opinions - y compris celles des jeunes. Dans le contexte national, les parlementaires ont trois rôles clés; les fonctions législatives, de surveillance et de sensibilisation, ainsi que la coopération et les échanges internationaux afin de mettre en œuvre et de maximiser les synergies. Spécifiquement pour ce contexte, leur rôle concerne les processus, par exemple les plans d'action liés à la prévention de la violence armée, du Programme 2030, et la résolution 2250.

Conformément à la résolution, les parties prenantes tels que le Forum parlementaire peuvent contribuer en créant des environnements favorables où des jeunes de différents milieux participent aux efforts de prévention et de réduction de la violence ainsi que pour traiter la question en tant que telle. Le Forum parlementaire, en collaboration avec d'autres organes parlementaires et leurs membres peuvent servir de chaînon manquant entre les institutions publiques et les jeunes, notamment les organisations de jeunesse, les personnes à risque et les jeunes en général - où les parlementaires constituent le lien entre la société civile et les institutions publiques – le renforcement du contrat social.

Les Objectifs

Le Conseil du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, réuni le 7 Avril, 2017:

Reconnaît la contribution importante et positive des jeunes aux efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité, éviter le piège conceptuel que les jeunes sont soit des victimes ou des auteurs de violence et *comprend* que les arrangements institutionnels efficaces pour assurer la participation des jeunes aux processus de consolidation de la paix contribuent de manière significative à la paix et à la sécurité internationales;

Accueille et soutient la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité, et *appelle* à sa mise en œuvre complète et immédiate;

Encourage la participation des jeunes aux processus de paix et de sécurité aux niveaux national, régional et international et *appelle* à l'établissement de structures dans les processus décisionnels à tous les niveaux pour apporter les compétences et les points de vue des jeunes sur les questions liées à la paix et à la sécurité;

Reconnaît que bien que les hommes et les garçons sont les principaux auteurs et victimes directes, la violence armée a des conséquences pour les filles et les femmes comme victimes, y compris la violence sexiste, ainsi que par la participation active dans les activités violentes, comme combattants ou civils, et *réaffirme* l'importance d'inclure les expériences des femmes et des hommes dans toute action prévue, y compris la législation, les politiques et les programmes concernant la paix et à la sécurité;

Attire l'attention sur le fait que la situation des jeunes est clairement liée à la prolifération des ALPC qui a un fort impact négatif sur la sécurité, les droits et le bien-être physique et mental des jeunes et doit être adressée dans les discussions mondiales sur la sécurité et le développement;

Encourage le dialogue permanent entre la société civile et les institutions publiques sur les questions concernant la jeunesse, la paix et la sécurité et *reconnaît* l'importance de renforcer la confiance et l'identifier de nouvelles manières novatrices d'inclure les groupes vulnérables;

Reconnaît le rôle important des organisations de jeunesse dans le règlement des questions liées à la violence armée et leur réponse pour soutenir les jeunes vulnérables; et *encourage* les parlementaires à créer les partenariats avec des organisations de jeunesse pour accroître l'impact de l'action parlementaire;

Reconnaît que le chômage et le manque d'opportunités sont des facteurs importants qui mènent les jeunes à recourir à la violence criminelle ou politique et *souligne* la nécessité pour les investissements continus dans les initiatives et les partenariats publics et privés;

Souligne l'importance d'investir dans la jeunesse et la consolidation de la paix dans les programmes gouvernementaux ainsi que les initiatives de la société civile et *encourage* les initiatives dirigées par les jeunes qui vont au-delà des jeunes bien établis et instruits;

Invite les parlementaires à revoir et à examiner les politiques gouvernementales, programmes de partis, projets de loi d'affectation et budgets des plans d'action liés à du Programme 2030, RCSNU 2250 et autres processus pertinents concernant la jeunesse, la paix et la sécurité;

Encourage la coopération parlementaire Sud-Sud afin d'échanger des idées et partager les expériences d'efforts réussis pour prévenir la violence chez les jeunes et les efforts des programmes de consolidation de la paix des jeunes dans différentes régions;

Souligne le rôle important des États, des parlementaires, des Nations Unies et d'autres acteurs concernés dans l'établissement de mécanismes de suivi et de rapport sur la jeunesse, la paix et la sécurité ainsi que de financer et d'évaluer de manière indépendante les initiatives de travail et de recherche pour étudier l'impact des programmes de consolidation de la paix des jeunes;

Donne mandat au le Forum parlementaire, ses membres et le Secrétariat d'entreprendre tous les efforts nécessaires pour la mise en œuvre efficace de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité.